

CMQ-67271

**EXTRAIT VÉRITABLE** des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 3 février 2020.

**RÉSOLUTION**  
**2020-005**

**MANDAT À UN CABINET D'AVOCATS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 13 janvier 2020, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 janvier 2020, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** la demande introductive d'instance en exécution d'obligation et dommages et intérêts, numéro 605-22-002963-197, déposée à la Cour du Québec, contre la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE MANDATER** le cabinet Bigué avocats, afin de représenter la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery auprès de la cour du Québec, dans le dossier no : 605-22-002963-197.

Copie certifiée conforme le  
4 février 2020



Anne-Marie Simard Pagé, avocate  
Secrétaire de la Commission